

# Assemblée Générale Flavie 28 mai 2013



Accueil et Bienvenue

# Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Rapport d'activité 2012
  - Exemples d'actions menées, Luis Bellaro
  - Compte 2012 et décharge à la Trésorière et aux vérificateurs
- Présentation et approbation du budget 2013, Josette Fasel
- Perspectives 2013, Christine Domenig
- Modification des statuts
- Démission et élection des membres du comité et des vérificateurs de comptes
- Divers

**Conférence de Mme Anne Volet, Physiothérapeute à l'hôpital de l'enfance de Lausanne**

Adoption du procès-verbal de la  
dernière assemblée générale

# Rapport d'activité 2012

## « Des exemples d'actions », Luis Bellaro

- Prévenir et sensibiliser



- Intervention dans les classes de Martigny et mise à disposition de la BD Benjamin l'ourson pour une garderie réintégrant une enfant victime de brûlure

- Festival 1, 2, 3 Soleil, présentation de l'association à la HES soins infirmiers de Genève, divers stands et présentations lors de manifestations
- Lancement de notre newsletter dans laquelle on intègre des articles de prévention



# Rapport d'activité 2012

## « Des exemples d'actions », Luis Bellaro

- **Soutenir les victimes et les proches**

- Sortie d'été à Fribourg pour les 200 ans de l'ECAB

- Plusieurs mises en contact patients – médecin et patients – anciens patients

- Plusieurs accompagnements d'enfants dans la réinsertion scolaire

- Plusieurs informations données à des proches de victimes de brûlures

- Participation de Flavie lors des séances de la filière des brûlés afin d'apporter notre expérience et d'être au courant des évolutions de la prise en charge



# Rapport d'activité 2012

## « Des exemples d'actions », Luis Bellaro

- Assurer la pérennité financière de l'association
- Sponsoring de l'équipe de Sébastien Maillard lors de la patrouille des glaciers
- Les stands tenus avec les wind and Fire
- Les présentations auprès des clubs de services afin d'obtenir un soutien financier
- Diverses demandes de sponsoring auprès des banques, assurances, entreprises, etc.
- Dons de l'ECAB
- Merci à nos membres pour leur soutien financier à travers leurs cotisations et leur dons

# Rapport d'activité 2012

## « Des exemples d'actions », Luis Bellaro

- Les dix ans de Flavie
- Entretien avec la direction du CHUV dans l'optique d'une meilleure collaboration
- Tisser des liens avec les associations de victimes de brûlures d'autres pays et avec d'autres associations de patients suisses.



# Rapport d'activité 2012

## « Des exemples d'actions », Luis Bellaro

- Les dix ans de Flavie

- Avoir une réflexion sur la place des associations de patients au sein des centres hospitaliers
- Moment de partage et d'émotions lors du concert de musique classique donné par un chirurgien pianiste et sa patiente violoniste



- Visibilité dans les médias (24 heures et la RSR)

# Finances

- Compte 2012 et décharge à la Trésorière et aux vérificateurs
- Présentation et approbation du budget 2013

# Perspectives 2013

## Christine Domenig, Présidente

- Amélioration de la collaboration avec le CHUV afin de répondre aux mieux aux demandes des victimes de brûlures et de leur entourage
  - Catalogue de prestation et convention Pour la fin de l'année
  - équipe de bénévoles et formation
  - développement de nouvelles prestations
  - pérennité financière
- Amélioration de la prévention en participant à la création de spot TV
- Continuer à développer la visibilité de l'association à travers les manifestations et les médias

# Modification des statuts

## Article 4

L'Association est composée tant de personnes physiques que de personnes morales. Il peut s'agir :

- a. De membres actifs, des victimes des pathologies de brûlés et leur famille (art. 2 - alinéa 1) qui participent à la réalisation du but impliqué à l'art. 2 des statuts. Ces membres ont le droit de vote à l'Assemblée générale.
- b. De membres actifs, ne tombant pas sous le coup de art. 2, alinéa 1, mais qui participent à la réalisation du but indiqué à l'art. 2 des statuts. Ces membres ont le droit de vote à l'Assemblée générale.
- c. De membres sympathisants, sans le droit de vote et sans le droit à l'article social, et les membres honoraires, nommés par le comité.
- d. De membres de soutien. Ces membres ont le droit de vote à l'Assemblée générale.
- e. Tous les membres de l'Association et du comité sont bénévoles.

## Article 4

L'Association est composée tant de personnes physiques que de personnes morales. Il peut s'agir :

- a. De membres actifs qui participent à la réalisation des buts impliqués à l'art. 2 des statuts à travers des activités bénévoles, qui paient une cotisation annuelle et qui ont le droit de vote à l'assemblée générale.
- b. De membres de soutien qui paient une cotisation annuelle mais qui ne participent pas à la réalisation des buts impliqués de l'art. 2 et qui n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.
- c. De membres d'honneur, nommés par le comité et qui ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Démission et élection des membres du comité et des vérificateurs de comptes

Divers

*Conférence de Mme Anne Volet,  
Physiothérapeute à l'hôpital de  
l'enfance de Lausanne*